

# ÉGLISE Saint Gervais et Saint Protais

## à Briolet, Cocumont



### L'édifice :

L'église de Briolet date de l'époque romane, du XI<sup>ème</sup> ou XII<sup>ème</sup> siècle. Elle est placée sous le vocable des martyrs Saint Gervais et Saint Protais\* dont la fête tombe le 19 juin.

Bâtie sur un tertre construit sur le versant méridional de la petite colline calcaire de Briolet, elle est à une distance de 1700 mètres du Bourg de Cocumont. Elle constituait, avec les terres alentours et leurs habitants, la paroisse de Briolet, paroisse pourtant considérée pour les services religieux comme une annexe de la paroisse de Cocumont (Vieille église).

Comme beaucoup de petites églises de l'époque, elle n'offre aucun caractère architectural remarquable. Le mur-clocher, les contreforts, le mur Nord ainsi que les encadrements des ouvertures sont réalisés en pierre de taille de différentes qualités physico-chimiques en grand appareil. Le reste de la construction est exécutée en maçonnerie moellons. Les murs intérieurs ont conservé une partie de leur enduit revêtu d'un lait de chaux blanc. A l'extérieur, les murs en moellons étaient enduits.

La nef fait 7 mètres de largeur sur 14 mètres de longueur. Le chœur qui précède l'abside semi-circulaire est moins large que la nef ; il fait 5m80 de long sur 5m50 de large. Six fenêtres étroites, dont 3 dans l'abside, largement ébrasées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur éclairent l'édifice. Il est à noter que ces fenêtres n'ont jamais été agrandies comme aux 2 autres églises de Cocumont, contrairement aux instructions du Concile de Trente (1545-1563). Le sol est un dallage de terre cuite ordinaire. La charpente supportait une voûte

entièrement lambrissée. L'église était complètement dépourvue d'ornementation, excepté pendant un temps où l'on avait quelques peintures médiévales.

Dans la nef à gauche, sous la fenêtre, au pied de la chaire peu élevée en pierre tuf datant du 17<sup>ème</sup> siècle, et près du mur, est un caveau que recouvre une pierre tombale de 1m90 de long sur 0m60 de large. Une croix y est tracée en creux sur toute la longueur et la largeur. Ce droit de sépulture en l'église paroissiale Saint Gervais de "Briollet" avait été octroyé au Sieur Jean du SAIGE et à ses descendants catholiques le 22 mai 1660 par Mgr MARTINEAU évêque de Bazas, « au-dessus le benuistier joignant la muraille du costé du Nord, Jean du SAIGE offrant à ces fins donner pour la réparation de la dite église la somme de Dix livres ». Pierre FAUGÈRES, héritier de Jean du SAIGE, y fit enterrer son enfant le 24 mai 1673 par de GASCQ, archiprêtre de "Cocutmon". Cet octroi de sépulture fut renouvelé au cours des visites épiscopales, en 1673 et 1696 par Mgr Jean-Joseph, en 1731 par Mgr Edme MONGIN, et en 1750 par Mgr Jean-Baptiste Amédée de GRÉGOIRE de SAINT-SAUVEUR, à charge d'entretenir bien pavée la dite sépulture sur l'étendue de 5 pieds de largeur et 7 de longueur, ainsi que le toit de l'église au-dessus de la dite tombe.

A l'ouest, sur le mur d'une épaisseur d'environ 1 mètre, fut élevé vers le 15<sup>ème</sup> ou 16<sup>ème</sup> siècle le clocher-mur en gros blocs de pierre percé de 3 baies cintrées avec 2 arcs-boutants pour les cloches.

A l'entrée, au nord, on peut pénétrer dans l'église par un portail en plein cintre et une descente de 5 marches. Un auvent devant l'entrée prolongeait la toiture.

Un cimetière entoure l'église. Aujourd'hui, subsistent encore quelques tombes et restes de monuments funèbres, ainsi que des cyprès.

### **L'église de Briollet à la Révolution Française :**

La paroisse de Cocumont, avec Briollet son annexe, avait le titre de Cure sous l'ancien régime. Ce titre lui fut maintenu par les Constitutionnels dans leur projet de circonscription de 1792. Sous l'ancien régime, le service était assuré par le curé et un vicaire. Le curé de Cocumont était tenu de faire célébrer en l'église de Briollet l'office divin et d'y faire des instructions publiques. Elle dépendait de l'évêché de Bazas.

Lors de la tourmente de la Révolution, l'abolition de toute religion fut proclamée le 20 septembre 1792.

Le 23 Floréal An 2 (12 mai 1794), l'agent national du District de Marmande ordonna la descente et la réquisition immédiate des cloches « afin d'exterminer les ennemis de la République ». C'est ainsi que l'unique cloche de Briollet fut transportée sur la place de Cocumont pour être fondue en canons.

Avant la Révolution, on vénérât dans l'église de Briollet une statue de Saint Gervais qui possédait croyait-on, des pouvoirs extraordinaires. Cette statue fut brûlée publiquement le 30 Prairial An 2 (18 juin 1794) par ordre de la Société Populaire de Cocumont. Le prétexte de cet autodafé était la guerre au fanatisme, le motif vrai une forte rancune : on avait constaté que depuis plusieurs années il grêlait chaque fois que le Saint était porté en procession ; comment ne pas reconnaître que la contrée n'avait pas de pire ennemi que ce Bienheureux ? L'exécution eu lieu précisément la veille de la fête de Saint Gervais. Le malheur voulu que le lendemain un ouragan d'une violence inouïe ravagea une fois de plus le pays. Le sort n'avait pas été conjuré !

*Loi du 11 Prairial An 3 (30 mai 1795) :*

Les citoyens des communes et sections de la République auront provisoirement le libre usage des édifices non aliénés et destinés aux exercices d'un ou plusieurs cultes et dont elles étaient en possession au premier jour de l'An 2 de la République. Si cette loi proclame la liberté des cultes, elle maintient néanmoins l'interdiction de la sonnerie des cloches.

Les cérémonies du culte catholique recommencèrent donc à Cocumont le 23 Thermidor An 3 (11 août 1795) mais uniquement dans l'église annexe de Briolet, l'église paroissiale (Vieille église) et la chapelle des Pénitents servant toujours de lieux de réunions communales.

*Loi du 7 Fructidor An 5 (24 août 1797) :*

Cette loi abrogea tous les décrets et toutes les mesures de persécution envers les religions. C'est ainsi que le 9 Brumaire An 5, divers citoyens de Cocumont demandèrent l'ouverture de la vieille église pour y exercer le culte catholique, en plus de celle déjà ouverte de Briolet. Elle le sera suite à l'avis favorable de l'administration départementale.

*Arrêté du 16 Nivôse An 6 (5 janvier 1798) :*

Suite à cet arrêté relatif à l'enlèvement des signes extérieurs du culte et à la sonnerie des cloches, les agents de la commune se chargent de vérifier s'il existe des signes extérieurs et rappellent la défense de sonner les cloches excepté pour les causes énoncées.

**L'église de Briolet après la Révolution Française jusqu'à nos jours :**

Suite au Concordat promulgué en 1802 (18 Germinal An 10), il a été demandé aux Évêques et Préfets de procéder de concert à une nouvelle Organisation en circonscriptions et paroisses. Ainsi donc, en 1803, la paroisse de Cocumont fut érigée en succursale du canton de Meilhan. L'église de Briolet fut d'abord supprimée : une partie de son territoire fut donnée à Cocumont, l'autre partie qui renfermait l'église fut attribuée à Gouts. Par décret du 17 avril 1806 cette église de Briolet fut ainsi érigée en annexe de Gouts. De 1829 à 1875 la paroisse de Gouts étant demeurée sans titulaire, Briolet redevint par le fait, annexe de Cocumont. La preuve en est que c'est le curé de Cocumont Dominique SABATHEZ qui fit fondre la nouvelle cloche de Briolet en 1844.

Depuis le Concordat jusqu'à l'ouverture de la nouvelle église Saint Jean Baptiste au bourg de Cocumont en 1868, le curé a continué de desservir la vieille église et la chapelle des Pénitents, Briolet ne servant plus guère que pour les services funèbres. Les curés successifs furent Simon RABIER né le 31 octobre 1743, curé de Cocumont du 12 janvier 1804 à sa mort le 1<sup>er</sup> mars 1821, Jean Arnaud François de MONTARD de LASSAIGNE né le 27 février 1767 ordonné prêtre pendant la Révolution et nommé le 18 mars 1821 jusqu'en 1844, Dominique SABATHEZ né le 17 avril 1798 et nommé le 30 novembre 1834 et en retraite en 1873, Lucien CROCHEPIERRE né le 23 mai 1747 nommé recteur de Cocumont le 1<sup>er</sup> juillet 1873 jusqu'en 1884, Pierre DUBOUILH né à Montpouillan le 13 septembre 1835 nommé recteur de Cocumont le 28 février 1884 jusqu'en 1898, décédé le 6 juillet 1901 et enterré à Cocumont, Daniel MARTY né en 1836 recteur de Cocumont de 1898 à 1906, Jean GATEAU né le 13 février 1861, nommé à Cocumont le 28 mai 1906 jusqu'en 1918, Louis BROUSTÉ né à Aiguillon en 1860 jusqu'en 1921, Joseph LARTIGUE né à Virazeil en 1861 et nommé en mai 1922 jusqu'à son décès le 9 avril 1960 et enterré à Cocumont, André POUVEREAU né à Bordeaux en 1921 et curé de Cocumont de 1960 à 1967.

En 1875, l'Evêque d'Agen Monseigneur FONTENEAU replace des desservants à Gouts, lesquels s'empressèrent de revendiquer l'annexe Briolet (ils étaient d'autant mieux fondés à faire valoir ce droit que leur paroisse, réduite à une population de 121 âmes, ne pouvait leur fournir des ressources suffisantes).

Le 24 janvier 1879, et pour mettre d'accord le fait avec le droit, Monseigneur FONTENEAU donna une Ordonnance épiscopale pour effectivement rattacher Briolet à Gouts, ce qui souleva de telles protestations chez les habitants de Briolet, que toutes leurs traditions, tous leurs intérêts rattachaient Cocumont, qu'elle resta finalement lettre morte...

#### La cloche de Briolet :

Depuis 1794, l'église de Briolet n'avait plus de cloche. Une nouvelle cloche fut faite en 1844. Elle porte les inscriptions suivantes :

« AD MAJOREM DEI GLORIAM – JE SUIS A BRIOLET PAR LES SOINS DE MR ABATES CURÉ DE COCUMONT DES DONS ET SOLLICITUDES DE MR BARBE PARRAIN MR PIERRE BARBE MARRAINE ME DE GODERVILLE REPRÉSENTÉE PAR MELLE CATHERINE BARBE »

et en bas de la cloche :

« E DEYRES FILS A BORDEAUX AVRIL MDCCCXLIV » qui correspond au fondeur et à la date où la cloche fut fondue.

A noter que le curé de Cocumont en 1844 s'appelait SABATHEZ et non ABATES.

En 1937, le curé de Cocumont, Joseph LARTIGUE, fit placer cette cloche de Briolet dans le clocher de l'église du bourg (cf. Conseil Municipal en 1937). Elle est actuellement toujours en haut du clocher de l'église du bourg (la plus petite des trois cloches). Il est bon de savoir que Paul REILLE, habitant la maison à côté de l'église de Briolet, avait l'habitude de sonner la cloche de Briolet à midi, et ce jusqu'en 1937.

#### Le tableau du Christ en croix :

La statue de Saint Gervais brûlée en 1794 fut remplacée par un tableau de l'école espagnole qu'un prêtre déporté en Espagne pendant la Terreur, l'Abbé FAUGÈRES, aurait rapporté de l'exil (Cf. Alfred VEILHON). Ce tableau du Christ janséniste en croix est actuellement accroché au-dessus du confessionnal de droite dans l'église du bourg. C'est Mr Franz DEFONS qui demanda lors du Conseil Municipal du 17 septembre 1933, son transfert au bourg car l'église de Briolet menaçait ruine.

#### L'abandon de l'église de Briolet :

L'église de Briolet fut lentement délaissée au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, excepté son cimetière. Auparavant les déplacements se faisaient à pied ou en voiture à cheval sur de mauvais chemins, justifiant un éparpillement de petites églises. Mais les nouveaux moyens de locomotion combinés à la construction d'une nouvelle église dans le bourg de Cocumont conduisirent les curés à célébrer les offices au bourg, lieu plus commode ou convenable, et seulement parfois à la "Vieille église" ou à Briolet trop éloignées du centre de la paroisse.

Cette nouvelle église Saint Jean Baptiste au bourg, construite sur l'emplacement de la chapelle des Pénitents Blancs fit l'objet d'une première demande d'autorisation de construction en décembre 1819 afin de devenir la nouvelle église paroissiale. Il fut question de démolir la Vieille église et Briolet pour sa construction. Finalement c'est en 1853 que le Conseil Municipal décida d'une construction nouvelle qui sera achevée en septembre 1868.

En 1897, l'église de Briolet était donc déjà en fort mauvais état. Le maire MARZELLES demande une réfection très urgente de la toiture le 24 septembre par le Sieur Joseph CALIS selon le devis de 496,50 francs dressé par Monsieur ARDIDIOT. Le 21 août 1897 la commune vote un crédit de 371,50 francs, le Conseil de fabrique apporte 25 francs et 100 francs sont demandés au Département. Le 25 septembre 1904, le maire MARZELLES rappelle à nouveau les réparations à faire aux toitures de la vieille église et de Briolet s'élevant 1050 francs dont le Conseil de fabrique prend en charge le tiers de la dépense soit 350 francs, et la commune 350 francs, le Conseil général étant sollicité pour les 350 francs restants.

Il semble que rien ne se soit fait et que l'église de Briolet fut abandonnée en 1914 et par là vouée à sa ruine. Toutefois le cimetière continuera d'être utilisé. Le registre paroissial mentionne encore des inhumations en 1923, 1926, et probablement que la dernière fut en 1933 selon un témoin.



*L'église de Briolet vers 1910 (Cliché Rodriguez). La zone noire est un défaut de gélatine). On distingue la cloche, la toiture et l'auvent encore existants, et l'état d'abandon du lieu.*

Le 10 janvier 1946, le maire expose au Conseil municipal l'effondrement partiel de la charpente du toit de l'église de Briolet, mais qu'une certaine quantité de bois et de tuiles pourraient encore servir s'il l'on trouve un acheteur pour en achever la démolition, ce dont messieurs BARBE et REILLE sont chargés ainsi que de l'assurance à contracter pour cette démolition. Paul REILLE, Mr POLONI et un certain Mr BOXAL (probablement un italien qui

était chez les BARBE) se chargèrent d'enlever les tuiles. Sous la délégation faite au conseiller Lucien CACHAU, la charpente est vendue à Monsieur Joseph RAFFIN de Marcellus.

### Les peintures murales :

Entre temps, au début des années 1950, un chercheur passionné par les antiques monuments fait resurgir à l'aide d'un grattoir des peintures anciennes dissimulées par de nombreux badigeons de chaux et de plâtre. Sur le mur gauche de l'église apparaît Saint Georges en militaire à cheval. Ce martyr était très en faveur en Angleterre, ce qui donne à penser qu'elle peut être d'inspiration anglaise et donc datée du XV<sup>ème</sup> siècle, époque où Cocumont était sous la domination des anglais. D'autres peintures difficiles à déchiffrer sont sur le pourtour de la nef, ainsi qu'un badigeon violet au bas des murs de la nef.

On peut se reporter à la description et aux explications détaillées de ces dessins dans un article paru dans "La Revue de l'Agenais" en 1957 par Alfred VEILHON.



Ph. A.Noury Cl.M.H. 25I.54I (1956)



Peinture du chœur mur Sud : à gauche en 1956 peu après sa découverte, à droite dans son état actuel (2015)

### Les dernières années :

Le 6 juillet 1985, l'Institut de Psychothérapie et de Recherche sur les Phénomènes Paranormaux, dont le siège est à Lyon, 174 rue du professeur Beauvisage, demande à la municipalité l'autorisation d'effectuer des recherches archéologiques et d'effectuer des travaux de nettoyage et maçonnerie à l'église de Briolet tombée en ruines. Il n'y aura semble-t-il aucune suite à cette demande.

En juillet 2004, Mr LORENZON maire, Mr ARMAND qui a fait un stage sur le thème du patrimoine en tant qu'instituteur, et Mr Philippe LOUBATIÈRES font visiter l'église au Conseil Général : Valérie DUGUET au Patrimoine, Dominique LAMBERT au CAUE. Le coût des travaux est jugé décourageant. Le 2 septembre 2004, Monsieur Philippe LOUBATIÈRES dépose en sous-Préfecture les statuts d'une association dénommée « Cocumont Association Briolet » ayant pour objet "la restauration du patrimoine, la sauvegarde et réinsertion des chômeurs de longue durée, RMIstes, COTOREP, ainsi que les personnes condamnées à du travail d'intérêt général". Cette association éphémère disparaîtra très vite avec son fondateur.

En février 2013 est créée l'association « Cocumont Mémoire et Patrimoine » dont l'objet est la sauvegarde, la mise en valeur et l'animation du patrimoine historique, architectural et culturel de la commune de Cocumont par des bénévoles. C'est ainsi qu'après diverses

restaurations (lavoir, pressoir ambulant, etc.), c'est l'église de Briolet qui est choisie comme nouveau chantier de sauvegarde en accord avec la municipalité.

\* Gervais et Protais étaient jumeaux. Après avoir donné tous leurs biens aux pauvres, ils rejoignirent un oratoire à Embrun (Htes Alpes). C'était la période des persécutions de Néron. Les soldats romains amenèrent Gervais et Protais à Milan et le général romain Astase leur demanda de sacrifier aux idoles. Gervais refusa et fut fouetté jusqu'à ce qu'il meure. Protais refusa également et Astase le fit décapiter. C'était en l'an 64. Des dizaines d'églises en France sont sous le vocable de Saint Gervais et Saint Protais, dont celle de la place Saint-Gervais à Paris 4<sup>ème</sup>.



*Martyre de Gervais et de Protais*

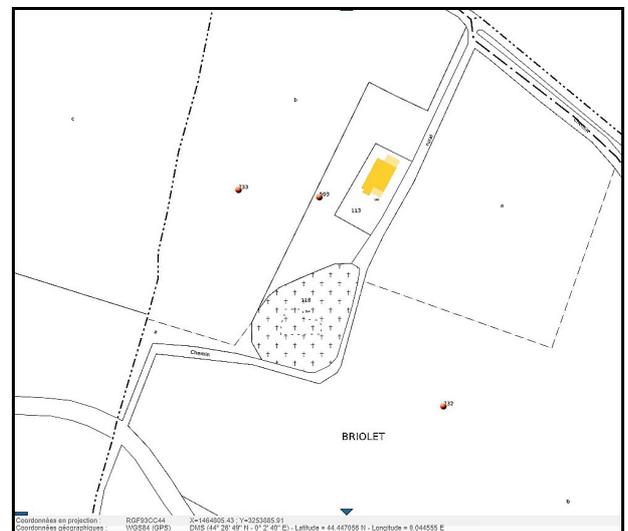
Pierre KUMURDJIAN, à Cocumont, le 24 décembre 2017

Sources principales :

- Recherches historiques et statistiques sur la commune de Cocumont, Alfred VEILHON, 1911
- Les peintures murales de l'Ancienne église de Briolet à Cocumont, Alfred Veilhon, 1957
- Manuscrit sur toutes les paroisses du diocèse d'Agen, Chanoine DURENGUES, vers 1935
- Délibérations du Conseil Municipal de Cocumont
- Registres paroissiaux de Cocumont
- Inventaire Mérimée
- Wikipédia
- Témoignages



*Cadastre napoléonien*



*Cadastre 2022*